

INTERPELLATION

Auteur Chantal Voeffray Barras, PDCC, et Bruno Clivaz, PDCC
Objet Fondation Addiction Valais: solder le passé pour construire l'avenir
Date 14.12.2018
Numéro 2.0267

Les deux rapports Eichenberger ont apporté un éclairage important sur les événements ayant conduit à une crise profonde au sein de cette institution.

Il faut rappeler que la gestion controversée des organes responsables a entraîné le départ d'environ 80 personnes de tous les secteurs: résidentiel, ambulatoire et administratif. Ces personnes ont soit été licenciées ou poussées à quitter l'institution ou poussées à prendre une retraite anticipée.

Depuis ces événements désolants, le Conseil de Fondation a été renouvelé et un nouveau directeur a été nommé.

Par ailleurs, la commission SAI a déposé en novembre 2018 un postulat demandant que le Conseil d'Etat mène une réflexion sur la gouvernance de la Fondation Addiction Valais afin que l'Etat puisse exercer un meilleur contrôle sur l'organisation et l'exécution des tâches.

Les décisions et erreurs du passé ne se rattraperont pas; il faut souhaiter que la prise en charge des addictions dans notre canton continuera à être citée en exemple. Nous regrettons néanmoins la perte de savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs de la Fondation des Rives du Rhône ainsi que la fin de la prise en charge des toxicomanes selon le modèle proposé aux Rives du Rhône.

Conclusion

Nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir nous éclairer sur les interrogations suivantes:

- Quels ont été les coûts liés à cette gestion, à savoir les coûts des procédures au tribunal des prud'hommes, les coûts d'avocats des procédures liées aux plaintes de personnes lésées, les coûts des diverses expertises (Eichenberger et Léchet) ainsi que les coûts du manque à gagner du secteur résidentiel?
- Est-il vrai que les anciens collaborateurs et collaboratrices spécialisés en addiction issus du Foyer des Rives du Rhône ayant postulé n'ont pas été réengagés?